

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2018

DCM N° 18-01-25-21

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude à Metz.

Rapporteur: Mme AGUASCA

Le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude sollicite la participation de la Ville de Metz au financement de la consommation importante d'électricité survenue lors du sinistre déclaré en février 2017.

En effet, suite au départ des pères lazaristes, le presbytère n'est plus chauffé. L'hiver dernier une conduite a cédé sous le gel engendrant un dégât des eaux. Afin d'assécher et assainir rapidement les locaux la Ville de Metz a procédé à la mise en place pendant plusieurs semaines de déshumidificateurs et de ventilateurs branchés sur le compteur ouvert au nom du conseil de fabrique.

Le coût des consommations en électricité pour la période allant de mars à juin 2017 est de 1 194,60 €. Le coût des consommations concernant la même période, pour l'année 2016, s'élève à 212,63 €. La différence des deux facturations est de 981,97 €.

Il est proposé de verser à la paroisse Saint-Simon Saint-Jude une subvention exceptionnelle d'un montant de 981,97 €.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude en date du 30 novembre 2017,

VU le Code Général des Collectivité Territoriales pris en son article L.2541-12-10,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 981,97 € au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Simon Saint-Jude correspondant au montant excédentaire des consommations d'électricité suite au sinistre intervenu au presbytère en février 2017.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ